



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE DU 29 MAI 2026

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-six à neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Lalbenque-Limogne, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Maison Communautaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président.

Date de convocation du conseil : 22 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 12

Etaient présents (11) : Mmes et MM. DEJEAN, DELON, DUCLOS, ESCUDIER, FERMY, GINESTET, LACAM, MERCADIER, MOUILHAYRAT, SAUVIER et SERENNE.

Absents représentés (1) : Mme SOULIE représentée par M. SAUVIER.

Excusée (0) :

Absents (0) :

Mme Geneviève DEJEAN a été élue secrétaire de séance (DCA/2026/017).

PROCES VERBAL

Ordre du jour

- I. Installation du conseil d'administration du CIAS du Pays de Lalbenque-Limogne..... 1
- II. EHPAD : Rappel de la prise de compétence de l'EHPAD par le CIAS en 2020, présentation de la restructuration globale, les résultats obtenus et présentation d'un soutien financier afin d'améliorer la qualité de vie au travail. 2
- III. CIAS : Présentation et examen des demandes de subventions d'associations..... 3
- IV. Questions diverses..... 4

I. Installation du conseil d'administration du CIAS du Pays de Lalbenque-Limogne

DCA/2026/016

Suite aux dernières élections municipales puis la désignation des délégués communautaires siégeant au CA du CIAS ainsi que la sollicitation des associations souhaitant y siéger, M. le Président procède à l'appel et installe l'ensemble des membres du nouveau conseil d'administration du CIAS du Pays de Lalbenque-Limogne.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Ont été élus par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 avril 2026 pour siéger au sein du conseil d'administration du CIAS :

- M. Jean-Claude SAUVIER, Président de la CCPLL ;
- Mme Nelly GINESTET, 1ère vice-présidente de la CCPLL ;

- Mme Geneviève DEJEAN, conseillère communautaire ;
- M. Kévin DELON, conseiller communautaire ;
- Mme Isabelle ESCUDIER, conseillère communautaire ;
- Mme Joelle SERENNE, conseillère communautaire ;
- Mme/M. le conseiller communautaire sera désigné(e) par le conseil communautaire du 18 juin 2026.

Article 2

Sont nommés par le Président les représentants d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, de l'union départementale des associations familiales, d'associations de retraités et de personnes âgées du département et d'associations de personnes handicapées du département :

- Mme Claire DUCLOS, club des Aînés d'Escamps ;
- Mme Maryse FERMY, de l'UDAF ;
- Mme Martine LACAM, du club des aînés de Limogne ;
- M. Francis MERCADIER, de l'APF France Handicap ;
- M. Jean-Louis MOUILHAYRAY, de la MSA Midi-Pyrénées Nord ;
- Mme Nicole SOULIE, de Quercy Contact.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. EHPAD : Rappel de la prise de compétence de l'EHPAD par le CIAS en 2020, présentation de la restructuration globale, les résultats obtenus et présentation d'un soutien financier afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

M. le Président laisse la parole à Mme GOMEZ qui rappelle l'historique de la prise de compétence de la gestion de l'EHPAD par le CIAS en 2020, les difficultés rencontrées, la restructuration globale mise en œuvre, les accompagnements institutionnels ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Une présentation concernant un soutien financier obtenu afin de travailler sur l'amélioration de la qualité de vie au travail est également présenté.

M. MOUILHAYRAT quitte la séance à 9h30.

Mme SERENNE fait remarquer qu'une augmentation de 9% des tarifs représente une grosse hausse, elle demande si cela a pu être possible en raison de tarifs particulièrement bas ? M. CATUSSE répond que les tarifs faisaient partis des établissements les moins chers du Lot. Mme GINESTET complète en expliquant le tarif différencié et la complexité de l'élaboration des budgets EHPAD : fusion des sections "Soins" et "Dépendance", fixation par le Département des hausses maximales pour les tarifs de la section "Hébergement" (prise en compte des *"petites retraites"* de la population lotoise et *"en conséquence"* des tarifs supportables pour les familles). Mme GINESTET précise également que l'ARS a jugé important la réorganisation mise en place à l'EHPAD de Limogne notamment l'annualisation du temps de travail des agents. Mme GOMEZ précise aussi que la succession de direction n'avait pas permis jusque-là, de s'accorder du temps pour travailler sur les demandes de financement ni sur les campagnes de tarification ; au vu de ces manquements et des nouveaux évènements (réorganisation + étude sur la tarification différenciée) le Département a été plus *"tolérant"* pour une forte hausse des tarifs. Mme GOMEZ ajoute que cette tarification différenciée s'applique uniquement aux nouveaux résidents qui entrent à l'EHPAD depuis septembre 2025 et s'ils sont en capacité de supporter financièrement cette charge ; dans le cas contraire ils peuvent faire une demande auprès du Département pour bénéficier de l'aide sociale (dossier soumis à examen du Département).

Mme SERENNE demande à combien revient un hébergement à l'EHPAD ? Mme GOMEZ lui répond 2400 € environs.

M. DELON demande si les tarifs augmentent chaque année ? Mme GOMEZ lui répond que oui, cette augmentation est soumise à l'agrément du Département. Mme GINESTET précise que la tarification différenciée est encadrée par la loi et que l'augmentation maximale des tarifs acceptée par le Département peut aller jusqu'à 15% mais dans le département du Lot la moyenne est de 7 à 9%.

Mme SERENNE est surprise par la réalisation d'un bénéfice de l'ordre de 120 000 € en 2025. Mme GOMEZ lui répond que ce résultat provient des Crédits Non Renouvelable (CNR) de 150.000 et 160.000 €, sans ces CNR l'EHPAD est déficitaire et ces CNR sont exceptionnels.

M. CATUSSE précise que les documents budgétaires 2025 seront envoyés aux administrateurs.

M. CATUSSE informe l'assemblée que l'EHPAD Limogne figure sur la liste des 26 établissements en difficulté financière dans le Lot et qu'à ce titre-là, l'EHPAD Limogne a été lauréat d'un appel à projet sur toute l'Occitanie (1 par département) ; le projet porte sur l'accompagnement des conditions d'amélioration des postes de travail et l'aide accordée est de 75.000 €.

M. DELON fait remarquer que l'établissement ne possède pas de climatisation dans les chambres des résidents ni dans les couloirs et demande si une extension de la climatisation existante dans la salle commune est possible dans les couloirs et à l'étage ? Mme GINESTET répond que cela doit être étudié.

Mme GOMEZ donne des précisions sur l'appel à projet ci-dessus intitulé "lutte contre la sinistralité". Il consiste en l'achat de matériel et l'élaboration d'un plan de formation des agents ; ensuite elle présente le plan d'action qui en découle :

- lancement d'une enquête auprès du personnel sur les conditions de travail, les besoins et les attentes...
- analyse des résultats
- transcription des résultats et besoins : liste du matériel à acquérir et élaboration du plan de formation.

III. CIAS : Présentation et examen des demandes de subventions d'associations

DCA/2026/018

Des associations, en cohérence avec leur statut et leur champ d'action, adressent chaque année une demande de subvention auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Pour l'exercice 2026, l'Association **Aéroclub du Quercy Cahors** a sollicité la collectivité à hauteur de 200€.

Depuis 5 ans, lors de ses portes ouvertes l'aéroclub organise les « Vols du Cœur », des baptêmes de l'air offerts chaque année à des enfants handicapés, autistes ou en rémission de cancer de la Communauté de Communes. Plus particulièrement cette année, l'association souhaite organiser des vols au profit de personnes en situation de handicap accompagnées par l'association « Genyer – Mas de la Tour à Lalbenque ». Il est proposé de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'attribution d'une subvention pour l'exercice 2026 à hauteur de 200€ à l'Association Aéroclub du Quercy Cahors,
- D'AUTORISER Mr le Président à signer tout document afférent à cette attribution de cette subvention.

IV. Questions diverses

- Mme GINESTET rappelle aux membres présents quelles sont les principales actions du CIAS :
 - soutien et partenariat avec les associations œuvrant dans l'action sociale ;
 - participation de 1€ pour les bénéficiaires du portage de repas sur le territoire et non imposables
 - soutien aux actions communales
 - projets autour du lien social : action auprès des personnes âgées isolées mais aussi développer celles en direction de la jeunesse
- M. DELON demande s'il existe au sein du CIAS des actions menées pour lutter contre les violences familiales ? Mme GINESTET lui répond qu'il n'y a pas d'action menée mais que cela est prévu dans le cadre de la CTG de la CCPLL et qu'il reste à développer des actions sur le thème de "l'enfant victime".

Plus aucune question n'étant soulevée, M. le Président clôt la séance à 11h30.

Fait à LALBENQUE, le 17 juin 2026

Le Président

La Secrétaire

Jean-Claude SAUVIER

Geneviève DEJEAN